Ville de
SAINT-CANNAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

DECISION DU MAIRE N°2023-028D

Fongibilité des crédits – budget principal de la Commune

Le Maire de la Commune de Saint Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil municipal n°2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
Vu la délibération n°2023-030 approuvant le budget principal 2023 de la commune,
Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, adopté en date du 20 mars 2023 par la délibération n°2023-014,
Vu le montant annuel du Prélèvement pour le FPIC 2023 de 22.187,00 €
Vu les crédits d'un montant de 16.000 ouverts au compte 7392221 chap 014 lors du BP 2023

DECIDE :

Article 1er : d'AUTORISER les mouvements de crédits suivants :

Chapitre	Cpt	Libellé	DEPENSES
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	**6.000 €**
011	60612	Fournitures non stockables - Energie – Electricité	- **6.000 €**
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			**0 €**

Article 2 : Le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint Cannat le 30/12/2023

Jacky GERARD
Maire de Saint Cannat

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 10 JAN. 2024
Affiché le : 10 JAN. 2024

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

2023-028D

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-10T13-57-33.00 (MI250214316)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20231230-2023-028D-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Fongibilité des crédits - budget principal de la Commune

Date de décision : Dec 30, 2023 12:00:00 AM

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DecisionMaire_2023-028D_TransfertCredit_Fongibilite.PDF

Préparé	Date **10/01/24** à **13:57**	Par **ELSENHEIMER Sophie**
Transmis	Date **10/01/24** à **13:57**	Par **ELSENHEIMER Sophie**
Accusé de réception	Date **10/01/24** à **14:02**	